

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES	Tél : +32 (0) 71 35 29 34	Fax : +32 (0) 71 35 41 28	Mail : edu-gosselies@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 50 Education plastique 2			
Code	PEPS2B50PS	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Dominique GEBKA (dominique.gebka@helha.be) HELHa Gosselies Laurence MISONNE (laurence.misonne@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
 - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
 - 5.4 Établir des liens entre les différents savoirs (en ce compris Décrets, socles de compétences, programmes) pour construire une action réfléchie

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'unité d'enseignement l'étudiant sera capable de s'exprimer à travers des contenus spécifiques dans une situation pratique.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEPS2B50PSA Éducation plastique

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : instituteur préscolaire

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
 Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Education plastique			
Code	22_PEPS2B50PSA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Claire MEHAGNOUL (claire.mehagnoul@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Il est demandé à l'étudiant de maîtriser les savoir et savoir-faire vus au cours d'éducation plastique du bloc1.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de mobiliser un langage plastique rigoureux et précis.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable d'utiliser les concepts abordés pour décrire une situation, justifier une affirmation.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de rédiger une analyse matière et une analyse didactique en lien avec des contenus en arts plastiques enseignés en cycle 1 pour un enseignement qui fasse sens et soit pertinent par rapport aux objectifs d'apprentissage visés.

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de sélectionner des outils d'enseignements prometteurs en lien avec le contenu didactique abordé et justifier ses choix.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Outils didactiques pour construire une séquence en arts plastiques.
- Recherches méthodologiques et exercices didactiques avec un éclairage particulier pour les artistes, leurs œuvres et leurs démarches.
- Découverte des notions plastiques non abordées en bloc1 à travers des créations personnelles et à faire vivre en stage.
- Découverte de techniques artistiques.
- Créativité + outils pour stimuler la créativité

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

Au cours des séances, nous alternons mises en situation et utilisation de matériels artistiques, structurations théoriques, discussions méthodologiques, consultations commentées de livres et partages d'expériences.

L'étudiant y est acteur en ayant à présenter l'une ou l'autre création, activité vécue en stage. Un travail régulier est

attendu de l'étudiant en plus des heures en présentiel, en préparation de certaines séances et/ou en prolongement d'autres.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La présence au cours est essentielle.
- Des moments d'évaluation formative permettent de préparer le travail pour la défense orale (lors des cours et pendant la semaine de préparation des stages).

Sources et références

Poliquin, Louise (2004). Voies et voix de la créativité, Editions Erasme-La Chenelière, p.319
Mettoudi, Chantal (2011). Comment enseigner les activités artistiques en maternelle, Hachette édition, p.159
Lagoutte, Daniel (2009). Enseigner les arts visuels à l'école primaire. Hachette Edition.
Goupy Evelyne (2017). Je prépare le concours 2018 professeur des écoles arts plastiques. Dunod, p.249
Straub, Patrick (2012). Hors-d'œuvres d'arts 3 à 7 ans. 2e éd. Schiltigheim : ACCES, 207p.
Hof, Christine (2012). L'atelier collage, 50 fiches illustrées. 2ème éd. Chronique sociale p.125
Hof, Christine (2014). Créer des tampons, 50 fiches techniques illustrées. Chronique sociale p.159
Bee Shay (2010). Labo collage, 52 exercices créatifs et ludiques. Eyrolles p.144
Vanham E., Hamoir C. (2007), Gravures et impressions. Ministère de la Communauté Française p.62

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Des documents sont distribués au cours. Attention, ces documents, seuls, ne suffisent pas à la maîtrise du cours: une bonne prise de note en classe est indispensable !

Les notes de cours, support, autres éléments seront déposés sur connectED.

Des compléments d'information, lectures ou autres peuvent être déposés sur la plateforme connectED de la Haute Ecole.

Des références bibliographiques sont données en contexte à titre d'information.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Travail de synthèse (30%)
 - Examen oral s'appuyant sur un travail individuel remis préalablement sur connectED (70%).
La non remise du travail avant l'examen entraîne l'échec à l'examen.
- > Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur connectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Tvs	30	Exo	70	Exo	100

Tvs = Travail de synthèse, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Pour le Q3, la note obtenue en janvier ne compte plus. L'examen oral s'appuyant sur un travail déposé préalablement compte pour 100%.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).